

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Informations générales

Titre	Apporter divers ajustements au règlement 2016, chapitre 165
Résumé	La demande vise à modifier le règlement encadrant les ententes relatives aux travaux municipaux pour 3 éléments : - Réviser le processus administratif visant l'application du calcul des quotes-parts au bénéficiaire afin, notamment, d'harmoniser des délais et de revoir les modalités de remboursement faites à la fermeture du protocole d'entente; - Ajouter le principe d'indexation des tarifs, comme actuellement prévu au règlement sur la tarification, pour les contributions suivantes : - o pour l'aménagement d'un parc ou d'un espace naturel; - o pour rejeter des eaux usées dans un égout; - Inclure les travaux sans construction de bâtiments principaux aux travaux pour lesquels une contribution est exigée pour rejeter des eaux usées dans un égout.
Concordance	S.O.
Date	19 décembre 2023

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1 à 13
District(s)	Tous les districts
Territoire visé	Tout le territoire
Objet	- Modifier les normes entourant la quote-part au bénéficiaire; - Modifier les travaux assujettis à une contribution pour rejeter des eaux usées dans un égout; - Introduire un mécanisme d'indexation annuelle des tarifs en fonction de l'IPC.
Approbation référendaire	Non susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 145.20